

Guide des Flux Financiers

Accueillir et Assurer nos Jeunes

L'adhésion

L'adhésion permet à chaque enfant d'être membre de l'association et d'être couvert par nos assurances. Elle doit être finalisée entre septembre et octobre.

Le parcours d'adhésion :

- L'inscription sur l'intranet.
- Le dossier complet : Incluant la fiche sanitaire (vitale pour la sécurité).
- Le règlement : Valide officiellement le statut de membre.

Une sortie d'essai est possible, mais l'adhésion doit être validée au maximum 2 mois après l'inscription intranet.

Si vous recevez un chèque, pensez à en informer le pôle administratif et financier pour débloquer le statut du jeune.

Faire Vivre le Groupe et le National

Les dons

Lors de la campagne d'adhésion, les familles ont la possibilité d'effectuer un don. Ces sommes sont réparties entre le groupe local et le national, selon les mêmes modalités que les forfaits annuels (voir ci-dessous).

Participation aux frais

Pour chaque activité, une participation est demandée aux familles :

- Sortie journée : 7 €
- Week-end : 22 €

Une part de ces participations constitue le "**forfait annuel**", reversé au national pour le fonctionnement global de l'association.

Le forfait annuel

Ce montant dépend de l'effectif de votre groupe et varie selon la branche des jeunes (Colibris, Voyageurs, Vaillants, Pionniers ou Compagnons).

Forfait annuel par branche et par jeune

Colibris	Voyageurs	Vaillants	Pionniers	Compagnons
20 €	35 €	35 €	35 €	10 €

Pour garantir une facturation exacte, contrôlez vos effectifs sur l'intranet avant le prélèvement de début avril.

Les camps d'été

Le forfait camps

Le prix du camp payé par les familles est établi via le tableau "Budget de Camps 2026" (disponible sur Google Drive). Il ventile toutes les dépenses et calcule automatiquement le forfait camp (part nationale) selon :

- La tranche d'âge des participants.
- La durée du séjour.

Prix de la réversion pour les camps d'été, calculé sur le nombre moyen de jours constatés

	Colibris	Voyageurs	Vaillants	Pionniers	Compagnons
Nouveau modèle	10 €	30 €	30 €	30 €	20 €

Le soutien au développement

Chaque camp alimente un fonds de solidarité à hauteur de **4 € par jeune**.

Ce budget aide les groupes locaux pour :

- L'achat de matériel (tentes, cuisine).
- Le financement de formations.
- Le lancement de nouveaux groupes.

Le national répartit ces fonds une fois par an selon les demandes prioritaires.

La vie territoriale

La Réversion Territoriale

D'un montant de 2 € par adhérent, la réversion territoriale est effectuée à la même date que le prélèvement des forfaits annuels, basé sur les effectifs enregistrés à ce moment-là.

